



Paris, le 9 avril 2010

OBJET : Préavis de grève

Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis de grève, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Sous réserve de solution satisfaisant les personnels concernés, et intervenues dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée, la cessation concertée du travail prendra effet à **7 heures le jeudi 15 avril 2010** Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) de l'hôpital Européens Georges Pompidou, établissement de l'AP-HP visés par la loi du 31 juillet 1963.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations, en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels concernant, notamment :

- 1 Le maintien de la catégorie active et la reconnaissance de la pénibilité de notre métier (calcul de la pension sur les 6 derniers mois, arrêt de l'allongement de la durée de cotisation)
- 2 Le retrait de l'article 30 du projet de loi rénovant le dialogue social dans la fonction publique
- 3 Une vraie reconnaissance de notre spécialité d'infirmier anesthésiste au niveau MASTER, conforme à notre niveau d'étude et à nos responsabilités.
- 4 La réévaluation des grilles salariales proposées.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs de services visés par la réglementation précitée afin de les rendre respectueux du droit de grève, à

SYNDICAT CGT HEGP-20640 rue Lablanc75015 Paris

Tel : 01 56 09 31 83, Fax : 01 56 09 33 67

E.mail : syndicat.cgt@egp.aphp.fr

commencer par l'application pleine et entière de la loi du 31 juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre syndicat CGT de l'HEGP ainsi que les IADE rappellent qu'ils savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades, dans la limite des moyens humains et matériels.

Ce préavis de grève sous couvert du syndicat CGT de l'Hôpital Européen GEORGES POMPIDOU, de l'USAP CGT et de la FEDERATION SANTE CGT couvre la période du 15 avril 2010 07 heures au 16 avril 07 heures inclus.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Les IADE de l'HEGP

CGT HEGP

Copie à :

Ministère de la santé

USAP-CGT

Fédération Santé CGT

Madame De Larochelambert Directrice HEGP

Monsieur LE GUEN président du CA APHP

Monsieur SAFRAN Denis chef du service anesthésie réanimation de l'HEGP

Monsieur FABIANI Jean Noel président du CCM HEGP